

La Ville de Lormont modifie ses tarifs municipaux à la rentrée



Les tarifs de la restauration scolaire et de l'École Municipale de Musique, Danse, Théâtre Dominique Boudot (EMMDT) sont concernés par cette modification. Une grille tarifaire, en fonction du quotient familial, sera mise en place dès cette rentrée, permettant ainsi de proposer des prix plus justes et équitables.

Des tarifs plus cohérents avec la réalité

Le quotient familial est calculé par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) en fonction des ressources et de la composition du foyer. Au sein de cette grille tarifaire, 22 tranches de tarifs progressifs seront applicables pour la restauration scolaire et 5 tranches pour l'EMMDT.

Le coût d'un repas à la cantine variera de 1EUR à 4EUR selon les tranches concernées. Ce mode de calcul permet de répartir de manière plus équitable l'effort des familles, en fonction de leurs revenus, et de faire preuve de solidarité à l'égard des plus modestes.

Un coût nettement inférieur

Pour la restauration scolaire notamment, 40 % des familles lormontaises verront leur participation diminuer. Ces nouveaux tarifs restent donc nettement inférieurs aux coûts réels des prestations, que la Ville prend en charge à plus de 50 %. Les familles qui souhaitent bénéficier de la restauration scolaire et d'un tarif établi en fonction de leur quotient familial, doivent fournir une attestation de leur QF, si elles sont allocataires de la CAF, ou du dernier avis d'imposition. Si elles ne le font pas, le tarif de la tranche la plus élevée leur sera automatiquement appliqué. Pour les enfants non-inscrits à la cantine, les repas exceptionnels seront facturés 5EUR.

Gratuité de la médiathèque

Dès la rentrée également, la médiathèque du Bois fleuri devient gratuite pour les adultes, contrairement aux années précédentes où des tarifs étaient appliqués pour les lormontais, les agents communaux et les personnes résidant hors de la commune. Dorénavant, la gratuité

VILLE DE LORMONT COMMUNIQUÉ DE PRESSE

s'applique à tous mais l'inscription est cependant obligatoire pour bénéficier du prêt à domicile, accéder à l'espace multimédia et aux salles de visionnage du secteur Image et Son et pour participer aux différents ateliers proposés par tous les secteurs de la médiathèque.

Votre contact

Médélise DUNY

Attachée de presse

05 56 33 00 97

medelise.duny@lormont.fr